

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DECISION DU MAIRE N° 2022/020

**MARCHE PUBLIC N°2019-T -0003 MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
RELATIVE A LA RESTRUCTURATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES
PREVERT**

**macrolot N°05 : lot 10 Plomberie – sanitaires – chauffage - ventilation
MODIFICATION DU MARCHE PUBLIC - AVENANT DE CLOTURE VALANT
RESILIATION
4EME AVENANT - N°30**

Le MAIRE de la Commune de TRILPORT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU le Code de la Commande Publique et notamment son article R.2194-8 et 9,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2021 autorisant le Maire à prendre certaines décisions, point N° 4 pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le marché n°2019T0003 - macrolot n°05 : lot n°10 – plomberie – sanitaires – chauffage - ventilation attribué à l'entreprise GUILLO sis 30 allée des Platanes – 77334 MEAUX Cedex pour un montant initial de 218 315,90 € HT,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de conclure une modification du contrat correspondante à un quatrième avenant, valant clôture du marché, concernant le macrolot n°05 : lot n°10 – plomberie – sanitaires – chauffage - ventilation avenant n°30.

DECIDE

ARTICLE 1 – De signer la modification du contrat, avenant n°30 avec la Société GUILLO titulaire du marché marché n°2019T0003 macrolot n°05 : lot n°10 – plomberie – sanitaires – chauffage – ventilation.

ARTICLE 2 – Trois précédents avenants avaient été conclus :

Avenant n°5 : signé le 19/01/21 notifié le 8/10/20

- Modification de plan (additif) ajout meuble évier salle 4 /remplacement des radiateurs préau/suppression des calorifuges du réseau radiateur.

Avenant n°13 : signé le 04/06/2021 notifié le 04/06/2021

- Collecteur EU/EV en fosse,
- Modification des radiateurs au R+1,

- Reprise tuyaux chauffage détérioré sur chantier,
- Suppression des radiants verrières et suppression de 3 BECS,

Avenant n°20 : signé le 06/01/2022 notifié le 06/01/2022

- Collecteur PVC en vide sanitaire à la suite des modifications des Wc du Hall,
- Remplacement de radiateurs supplémentaires,
- Moins-value de prestations non réalisées.

ARTICLE 3 – L’avenant objet de la présente décision porte sur :

Au regard de circonstances techniques imprévues dû à l’abandon de l’extension du restaurant scolaire et la reprise complète de ce dossier, les prestations objet du présent marché doivent prendre fin C’est ainsi que les parties se sont mis en accord afin de conclure le présent avenant valant résiliation pour motif d’intérêt général sans indemnité. En effet, les circonstances techniques imprévues rendent irréalisable la fin des travaux du présent marché.

ARTICLE 4 – Le montant initial du marché était de 218 315,90 € HT. Après la dernière modification intervenue par voie d’avenant le montant du marché était de 216.300,80 €HT.

Le montant de la moins-value objet de la présente modification est de 94.708,04 € HT. Le nouveau montant du marché est donc de 121.592,76€ HT soit une diminution de 44.89%.

ARTICLE 5 - Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

ARTICLE 6 - Le Maire et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l’exécution de la présente décision.

Fait, les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document transmis par voie électronique à la Sous-Préfecture de Meaux

Le : 11/02/2022

Publié le : 11/02/2022

ACTE RENDU EXECUTOIRE

(Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Fait à Trilport, le 10 février 2022

Jean-Michel MORER

Maire de Trilport



Le Maire informe que la présente décision peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20220210-DEC2022020-AR
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022